

28 novembre 1965, Montréal

Dîner-bénéfice de la Fédération libérale du Québec

Nous voici réunis pour un autre dîner-bénéfice de la Fédération libérale du Québec. Je n'ai pas à vous dire les raisons qui justifient les réunions de ce genre. Elles sont bien connues. D'ailleurs, depuis que ces rencontres ont lieu alternativement à Montréal et à Québec, j'ai tenu chaque fois à en souligner toute l'importance. Qu'il me suffise ce soir de rappeler que les dîners-bénéfice de la Fédération constituent l'un des moyens peut-être les plus efficaces d'assurer le financement démocratique de notre partie. Cette façon de recueillir des fonds a permis à notre Fédération d'assumer rapidement l'entière responsabilité d'un nombre toujours croissant d'organismes permanents et d'activités régulières du parti dont j'ai l'honneur d'être le chef. Je pense, par exemple, à nos secrétariats de Montréal et de Québec, au journal « La Réforme », aux congrès de toutes sortes, ainsi qu'à une large tranche de notre publicité libérale.

Grâce à la réponse enthousiaste et généreuse que reçoit toujours de votre part l'appel de la Fédération, celle-ci est en mesure d'assurer son auto-financement de façon absolument démocratique. C'est donc dire qu'un pas très important a été franchi, au niveau de notre parti, dans la recherche d'une solution réaliste au problème que pose la source des fonds indispensables à l'action politique. Le gouvernement que je dirige a lui aussi fait sa part. Une nouvelle loi électorale, qui limite les dépenses et place tous les candidats et les partis « bona fide » sur un pied d'égalité, a été votée dès 1963°. Nous aurions pu attendre d'avoir fait l'expérience d'une élection générale avant d'apporter certaines modifications à cette loi nouvelle qui prévoit également le remboursement par l'État d'une partie des dépenses permises. Toutefois, les six élections partielles qui ont eu lieu depuis 1963 – six élections qui ont été autant de victoires libérales – nous ont convaincus qu'il était dans l'intérêt général d'augmenter la partie remboursable par l'État des dépenses autorisées par la loi. Nous n'avons pas hésité à le faire même si les amendements qui ont été votés à la dernière session vont, en pratique, favoriser davantage les partis d'opposition que celui qui est au pouvoir.

On s'imagine bien cependant que l'auto-financement de la Fédération d'une part, et le remboursement par l'État de la plus large tranche des dépenses permises d'autre part, ne règlent pas entièrement le problème des fonds électoraux. Même si les dispositions de la nouvelle loi électorale réduisent sensiblement les obligations financières des partis « bona fide », ceux-ci n'en conservent pas moins certaines responsabilités vis-à-vis de leurs candidats et de la population en général, ne serait-ce que celle d'informer les électeurs du programme sur lequel ils entendent se faire élire.

I spoke at some length on this aspect of the problem in the talk I gave at the benefit dinner held in Quebec last May, which I had entitled: « Cartes sur table »] As the text of that particular talk has been widely broadcast, I do not think it necessary to dwell upon it. I will simply remind you of the more important rules which should be followed by anyone wishing to contribute to the Quebec Liberal Party to help it continue its beneficial work. First of all: Apart from money obtained from open and public canvassing, such as tickets for benefit dinners and subscriptions for the TV series: « Québec en marche », all other contributions should be

made by instruments payable to the order of « The Royal Trust Company » or « The Montréal Trust Company ». Secondly: Contributions in cash are forbidden.

Thirdly: The only persons authorized to receive contributions during the period between elections are the Financial Secretary, Mr. Roger Létourneau, of Québec, and his assistants, Messrs. René Hébert and Peter Thomson, of Montreal.

Fourthly: At election time, canvassers may be appointed by the Financial Secretary who will provide them with identification papers to this effect, valid only during the period concerned. It is well understood that it is strictly forbidden to accept at all times conditional contributions, or contributions made for the purpose of obtaining contracts from the government or with one of its branches or a Crown Corporation.

Le Parti Libéral du Québec peut se féliciter avec raison d'avoir été le premier, et d'être apparemment encore le seul à avoir démocratisé son financement dans une si large mesure. Si l'on ajoute à cela la bonne volonté témoignée par le gouvernement dans la refonte de la loi électorale, on peut dire avec fierté que les libéraux ont fait plus en cinq ans pour assainir le climat politique dans notre province que tous ceux qui les ont précédés au pouvoir. C'est une réalisation dont le mérite revient d'abord et avant tout aux militants libéraux – à ceux qui ont édifié notre programme et ont convaincu le peuple de la nécessité de son application à ceux qui; ayant été élus au Parlement de Québec, se sont empressés de traduire dans les lois les engagements que notre parti avait pris envers les électeurs à ceux également qui, par leur action au sein de la Fédération, permettent que le parti renouvelle constamment sa pensée et son cadre, et poursuive avec toujours la même vigueur son œuvre de démocratisation politique. Lorsqu'on parle du financement démocratique de notre parti, on ne saurait passer sous silence le magnifique travail que la Commission de finance a pu accomplir grâce à votre collaboration si généreuse. Au nom du parti, je vous en remercie bien sincèrement et j'offre mes félicitations chaleureuses au trésorier Jean Morin et à ses dévoués collaborateurs pour le succès toujours aussi magnifique que connaît leur heureuse initiative. La semaine dernière à Québec nous avons célébré, lors du congrès général de la Fédération, le troisième anniversaire de notre réélection. Le 14 novembre 1962 est une date qui demeurera dans l'histoire politique de notre province Elle symbolisera toujours la réalisation d'un rêve vieux de plus de vingt-cinq ans: l'intégration de notre réseau électrique par la nationalisation des compagnies privées d'électricité, que nous avons pu accomplir en quelque six mois seulement Il s'agissait là d'un mandat bien déterminé, bien précis qui venait compléter en quelque sorte celui que la population nous avait confié le 22 juin 1960 et que je résume en une devise qui est mon tonique quotidien: »Faire du Québec un État moderne «.

Il suffit d'un regard autour de soi pour constater l'ampleur des transformations dans notre province depuis cinq ans. Elles auraient suivi un rythme d'évolution beaucoup plus lent plusieurs d'entre elles ne se seraient même jamais produites sans l'action dynamique du gouvernement. S'il est survenu chez nous un changement de vie, c'est parce que le gouvernement a su purifier le climat vicié dans lequel notre population était maintenue de force par nos prédécesseurs. C'est aussi parce que le gouvernement a su faire preuve d'initiative et n'a pas craint de prêcher par l'exemple.

Ainsi, grâce aux efforts conjugués de divers ministères, et en particulier de l'Industrie et du Commerce, joints à ceux du Conseil d'Orientation économique et de la Société Générale de Financement, 2835 nouvelles industries ont été mises sur pied dans le Québec du premier janvier 1961 au premier juillet 1965. La revue de l'emploi publiée récemment par le ministère de l'Industrie et du Commerce nous montrait que 81000 nouveaux emplois avaient été créés au cours des neuf premiers mois de 1965, comparativement au niveau d'emploi pour la même période en 1964. Non seulement l'économie québécoise a-t-elle absorbé les dizaines de milliers de nouveaux venus sur le marché du travail, mais son élan a permis une diminution sensible du chômage.

C'est un essor extraordinaire et gigantesque pour le Québec, mais il n'aurait certes pas été possible si, à l'initiative gouvernementale ne s'était pas greffé ce support loyal et soutenu que nous avons reçu de la population québécoise. Nous décelons un désir manifeste de chaque citoyen, qu'il soit ouvrier, cultivateur, professionnel, industriel ou commerçant, de voir le Québec s'affirmer de plus en plus comme une puissance industrielle et atteindre la véritable stature de l'État moderne. Jamais le Québec n'a connu une période aussi exaltante que celle que nous vivons depuis cinq ans. Partout règnent la confiance, l'optimisme et la volonté de s'affirmer. Un nationalisme généreux, par les garanties qu'il offre contre un racisme dépassé et desséché obtient l'adhésion de ceux-là mêmes qui seraient ses adversaires dans des climats politiques sans élévation de vues. L'esprit d'entreprise et l'action énergique du gouvernement de la province ont contribué pour beaucoup au renouveau qui se manifeste dans tous les milieux. Face aux responsabilités qui nous incombaient, nous avons amorcé les programmes et les mesures économiques propres à développer l'infrastructure d'un Québec moderne. L'éducation, la sécurité sociale, la réforme de la fonction publique, le retrait des programmes conjoints, le développement régional et le renouveau industriel sont autant de réalisations qui accélèrent le processus d'affirmation du Québec de façon positive, pratique et réaliste.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les lois que nous avons fait voter par la législature au cours des cinq dernières années. La simple compilation des titres représente, à elle seule, un document de plus de cinquante pages.

En fait, depuis un peu plus de cinq ans, le gouvernement du Québec s'est attaqué à une multitude de problèmes, les uns anciens, les autres nouveaux. Il réforme sa fonction publique et ses cadres administratifs, il modernise ses lois agricoles et ouvrières, il donne une impulsion sans précédent à l'action de l'État dans le domaine économique, il refond entièrement son système d'enseignement, il introduit une orientation familiale dans son régime de sécurité sociale, il adopte une attitude dynamique en matière de relations fédérales-provinciales, et Dieu sait quoi encore. En somme, le Québec a pris une dimension nouvelle et s'est fixé des objectifs audacieux.

Je suis le premier à reconnaître que la tâche entreprise est loin d'être terminée. J'admets également qu'une évolution rapide a été accompagnée de difficultés de toutes sortes. Je sais aussi que nous sommes moins avancés dans certaines directions que dans d'autres.

Il y a tout de même une chose à retenir de l'évolution récente de notre province. Le Québec, en effet, a désormais résolu de s'affirmer partout où il peut être présent. À cette fin, comme

je viens de le dire, il se fixe des objectifs et façonne les instruments qui peuvent lui permettre de les réaliser. Il n'hésite pas à comparer ses expériences à celles des autres et à emprunter des autres les idées qui peuvent lui être utiles. Notre horizon est beaucoup plus étendu qu'il ne le fut jamais.

Dans le domaine de l'action sociale proprement dite, la même attitude prévaut. Il nous reste là des lacunes importantes à combler; nous ne pouvions pas tout faire en même temps. Le temps nous a semblé venu, il y a plusieurs mois, non seulement de repenser notre régime de sécurité sociale, processus qui avait débuté il y a plus de deux ans et dont le gouvernement fédéral a su lui-même s'inspirer dans la mise au point du régime canadien d'assistance publique, mais aussi de nous donner une politique de développement régional. Simultanément, tout en nous intéressant de près à l'assurance-santé, nous avons commencé l'élaboration d'une politique de l'emploi fondé sur le reclassement de la main d'œuvre. Grâce à la collaboration d'étudiants, nous avons aussi expérimenté une forme d'action sociale dont nous pourrions probablement nous inspirer; dans le même ordre d'idées, nous allons également profiter de l'expérience des animateurs sociaux du Bureau d'aménagement de l'est du Québec. Comme je le déclarais lors de la conférence fédérale provinciale de juillet dernier, la plupart de ces politiques nouvelles seront au point d'ici l'été prochain. En somme, nous poursuivons présentement l'élaboration de plusieurs mesures qui feront toutes partie d'une politique globale de développement économique et social.

On pourra se demander pourquoi une telle politique n'a pas été mise au point avant aujourd'hui. La réponse est bien simple. Nous avons cru qu'il importait tout d'abord, comme étape première, de mettre l'accent sur les instruments d'action qui manquaient encore à la structure économique industrielle du Québec. De la sorte, nous attaquons nos problèmes à leur racine. C'est de ce souci que provient notre Société générale de financement, la nationalisation de l'électricité, la Caisse de dépôt et placement, la Société québécoise d'exploration minière, la sidérurgie, etc. Là était notre priorité. Nous y avons consacré pendant quelques années, le plus clair de nos énergies, en même temps que nous jetions les bases d'un fonctionnarisme qualifié et dynamique. Dorénavant, pendant que certaines de nos nouvelles institutions commencent à donner des fruits ou que les autres se préparent à agir, nous pouvons accorder à nos politiques socio-économiques l'attention qu'elles méritent. Ce champ d'action est devenu une nouvelle priorité.

En 1960, la population nous avait donné le mandat de refaire à neuf la province. C'est un véritable changement de vie que nous avons su opérer en si peu de temps. N'allons pas nous arrêter en si bonne route. Sachons conserver la confiance de la population en lui exposant franchement les politiques que nous savons les plus aptes à assurer la complète réalisation de notre nouvelle société québécoise. En d'autres mots, disons clairement ce que veut ce que peut le Parti libéral du Québec et quelle société il veut établir. Évidemment, nous ne partons pas à zéro. La législation qui a été votée et les innovations qui ont été introduites dans l'administration de la chose publique sont acquises. Elles ne manqueront pas non plus d'avoir leurs prolongements. En ce sens, le gouvernement qui est l'initiateur du renouveau québécois est en mesure de savoir mieux que quiconque les entreprises qui ont besoin d'être complétées et celles qui en appellent impérieusement de nouvelles. Toutefois, il appartient

au parti tout autant qu'au gouvernement de penser l'avenir et de définir la forme que doit prendre le Québec moderne.

La Fédération libérale du Québec est sûrement la mieux équipée pour entreprendre avec succès une tâche d'une telle envergure. La forme pyramidale de sa structure et l'étendue de son cadre lui permettent de plonger profondément ses racines dans le peuple. Elle en connaît parfaitement bien les besoins et les aspirations.

Elle peut également percevoir à quel rythme d'accélération doit se poursuivre l'évolution de manière à assurer la pleine participation de toute la population. C'est parce que la Fédération s'est fait la conscience du peuple qu'il nous a été possible de vaincre en 1960. C'est dans la mesure où la Fédération personnifiera vraiment la nouvelle société qui prend forme chez nous que nous serons capables de bâtir l'État moderne que veut être le Québec.

Les militants libéraux doivent se mettre immédiatement au travail. Je pense particulièrement à la Commission politique de la Fédération dont l'attribution principale est justement l'élaboration du programme du parti. Je sais que le président et les membres de cette commission sont déjà à l'œuvre. Je ne doute pas que le résultat de leurs travaux permettra de rédiger un manifeste électoral aussi dynamique et constructif que ceux que le parti a publiés en 1960 et en 1962. N'oublions pas que nous avons à réussir simultanément trois types d'initiatives: celles qui relèvent de l'action économique, celles qui appartiennent à l'action sociale et celles qui se greffent à l'action politique.

Notre action économique est en bonne voie de réalisation. Le gouvernement a, au cours des cinq dernières années, commencé à équilibrer l'infrastructure économique de la province par l'établissement d'institutions nouvelles et par une série d'investissements de toute nature. Une telle entreprise devra maintenant se régionaliser, c'est-à-dire s'appuyer sur des pôles de croissance situés ici et là sur le territoire du Québec.

Nous devons aussi, comme seconde tâche, mettre l'accent sur l'humain – grâce à une réorientation de toutes nos politiques sociales, tant dans le domaine du bien-être que dans celui de la santé, du travail, de l'éducation.

Nous devons enfin maintenir sans lassitude la volonté d'affirmation du Québec, grâce à laquelle nous poursuivrons notre principale tâche d'ordre politique par rapport au reste du Canada. Dans ce domaine, nos problèmes sont loin d'être tous résolus. Nous avons déjà connu beaucoup de succès. Nous ne devons pas aujourd'hui dormir sur nos lauriers, ni permettre à nos compatriotes des autres provinces de penser que nos aspirations sont satisfaites. Dans tous ces domaines, nous avons raison d'être fiers de ce que nous avons accompli jusqu'ici. Ce n'est toutefois que le commencement. Il reste encore beaucoup à faire. Déterminer de quelle manière doit être poursuivie l'œuvre si magnifiquement commencée est une entreprise exaltante qui nous procurera, j'en suis sûr, une fierté encore plus grande.

En 1960, c'était le temps que ça change. Effectivement, tout a changé au Québec en cinq ans: nous devenons rapidement maîtres chez nous dans des domaines de plus en plus nombreux. Il faut que ça continue.

Le Québec est en marche, battons la marche!